

Héritage Canada. Créé en vertu de la Partie II de la Loi sur les corporations canadiennes (SRC 1970, chap. C-32), Héritage Canada est un trust national indépendant du gouvernement qui s'occupe de la préservation des édifices, lieux et sites naturels et panoramiques qui font partie du patrimoine du pays. Ses activités sont financées au moyen des cotisations des membres, des contributions et des intérêts d'un fonds de dotation auquel le gouvernement fédéral a participé pour \$12 millions. Héritage Canada tente d'obtenir l'appui du public, de fondations et de corporations; toute personne intéressée peut devenir membre.

Loto Canada. Créée le 29 juin 1976 par la Loi n° 4 de 1976 portant affectation de crédits (SC 1974-75-76, chap. 103), Loto Canada, Inc. est une société de la Couronne qui est entrée en activité en septembre 1976 après la Loterie olympique. Elle gère et administre une loterie qui vise principalement, jusqu'à la fin de 1979, à aider à couvrir le déficit des Jeux olympiques de 1976 à Montréal et des Jeux du Commonwealth de 1978 qui auront lieu à Edmonton. Une petite portion des recettes nettes est répartie entre les provinces (12.5%) et le gouvernement fédéral (5%). La société est constituée d'un conseil d'administration pouvant compter jusqu'à sept membres représentant toutes les régions. Son siège social est situé à Ottawa. La société est comptable au Parlement par l'intermédiaire du ministre d'État à la Santé et au Sport amateur.

Ministère des Affaires des anciens combattants. Créé en 1944 (SRC 1970, chap. V-1), ce ministère s'occupe exclusivement du bien-être des anciens combattants ainsi que des personnes à leur charge et à la charge des militaires morts en service actif ou par suite d'une invalidité attribuable à leur service de guerre. Il est autorisé à fournir des services de traitements (hospitaliers, médicaux, dentaires et prothétiques), des services d'orientation, une aide scolaire, une assurance-vie, et une aide à l'établissement sur des terres et à la construction domiciliaire.

Le ministère possède au Canada des établissements et des services de traitement dans six grands centres urbains et trois foyers pour anciens combattants; de plus, il maintient des bureaux administratifs dans les grandes villes canadiennes et à Londres.

La Commission canadienne des pensions, la Commission des allocations aux anciens combattants, le Bureau de services juridiques des pensions, le Conseil de révision des pensions et le Fonds de bienfaisance de l'armée sont comptables au Parlement par l'entremise du ministre des Affaires des anciens combattants.

Ministère des Affaires extérieures. Créé en 1909 (SRC 1970, chap. E-20), le ministère des Affaires extérieures a pour principale fonction de protéger et de favoriser les intérêts du Canada à l'étranger. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures en est le ministre responsable. Le directeur permanent (sous-ministre) du ministère, le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, est secondé par le sous-secrétaire suppléant et quatre sous-secrétaires adjoints, et il est conseillé par les chefs des divers bureaux, divisions et directions. Chacun des directeurs généraux ou directeurs de ces services est responsable d'une partie du travail du ministère; il est secondé par des agents du service extérieur et par des spécialistes appartenant à divers groupes professionnels, ainsi que par un personnel administratif. Les agents du ministère à l'étranger sont officiellement désignés comme haut-commissaires, ambassadeurs, ministres, conseillers, premier, deuxième ou troisième secrétaires et attachés dans le cas des postes diplomatiques, et consuls généraux, consuls et vice-consuls dans le cas des postes consulaires. Le Canada compte environ 180 missions diplomatiques, consulaires et autres, dont 60 résidant hors des pays auprès desquels elles sont accréditées.

À Ottawa, l'activité du ministère est exercée par des bureaux régionaux, spécialisés et d'administration générale ainsi que par un certain nombre de services opérationnels. Les quatre bureaux régionaux administrent 12 divisions géographiques, chacune s'occupant d'un certain nombre de pays: le Bureau des affaires d'Europe comprend trois divisions - Europe de l'Ouest, Europe de l'Est et Europe du Nord-Ouest, y compris la Grande-Bretagne; le Bureau des affaires de l'Asie et du Pacifique comprend les divisions de l'Asie de l'Est, du Pacifique et de l'Asie du Sud; le Bureau des affaires de l'Afrique et du Moyen-Orient se compose des divisions Afrique I (anglophone), Afrique II (francophone) et Moyen-Orient; et le Bureau des affaires de l'hémisphère occidental dirige trois divisions - Caraïbes (Commonwealth), Amérique latine et États-Unis. Les sept bureaux spécialisés groupent 20 divisions: le Bureau des affaires économiques et scientifiques comprend les divisions suivantes: Aide et Développement, Politique commerciale, Relations scientifiques et problèmes environnementaux, et Transports, Communications et Énergie; le Bureau des affaires juridiques se compose des divisions Consultations juridiques et Opérations juridiques; le Bureau des affaires consulaires comprend Opérations consulaires et Politique et recherche consulaires; le Bureau de la défense et du contrôle des armements comprend Contrôle des Armements et Désarmement, et relations de défense; le Bureau des affaires publiques comprend Relations avec les universités, Affaires culturelles, Documentation historique, Information, et Programme des expositions universelles; le Bureau de la coordination compte Institutions du Commonwealth, Coordination fédérale-provinciale et Institutions francophones; le Bureau des affaires des Nations Unies se compose des divisions Affaires économiques et sociales des Nations Unies et Affaires politiques et institutionnelles des Nations Unies. Les quatre bureaux d'administration générale s'occupent respectivement des secteurs Personnel, Finances et Administration, Communications et Services généraux, et Liaison (sécurité et renseignements).